



**Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :**

**Objet :** Adaptation du tableau des effectifs pour les filières administrative, technique, sociale, animation, police municipale et culturelle

Séance du 28 juin 2018

Convocation du 22 juin 2018

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille dix-huit, le vingt-huit juin à 20 h 07, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le vingt-deux juin se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122, rue Houdan

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mmes Chantal Brault, Sylvie Bléry-Touchet, M. Francis Brunelle, Mme Florence Presson, MM. Patrice Pattée, Philippe Tastes, Mme Monique Pourcelot, M. Jean-Louis Oheix, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mmes Liza Magri, Pauline Schmidt, MM. Xavier Tamby, Thibault Hennion, Timothé Lefebvre, Mme Catherine Arnould, M. Benjamin Lanier, Mmes Ganne-Moison, Dominique Daugeras, M. Christian Lancrenon

Etaient représentés :

M. Jean-Philippe Allardi par Mme Chantal Brault,  
Mme Isabelle Drancy par Mme Sylvie Bléry-Touchet,  
M. Bruno Philippe par M. Philippe Laurent,  
Mme Claire Vigneron par M. Jean-Louis Oheix,  
Mme Sakina Bohu par Mme Roselyne Holuigue-Lerouge,  
M. Othmane Khaoua par M. Jean-Pierre Riotton,  
Mme Catherine Lequeux par Mme Monique Pourcelot,  
Mme Claire Beillard-boudada par Mme Catherine Arnould,  
M. Hachem Alaoui-Benhachem par M. Benjamin Lanier,  
M. Jean-Jacques Campan par Mme Dominique Daugeras

Etaient absents :

M. Thierry Legros,  
Mme Claude Debon

Secrétaire de séance :

M. Timothé Lefebvre

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 28 juin 2018

**OBJET** : Adaptation du tableau des effectifs pour les filières administrative, technique, sociale, animation, police municipale et culturelle

Le conseil,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 3 alinéas 4, 5 et 6,

Vu la loi n°94-1134 du 27 décembre 1994 modifiant certaines dispositions relatives à la fonction publique territoriale,

Vu l'article 24 de la loi n°2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique,

Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,

Vu l'avis favorable du comité technique en date du 18 juin 2018,

Considérant qu'il convient de créer et supprimer des emplois dans les filières administrative, technique, sociale et médico-sociale, animation, culturelle et police municipale,

Après en avoir délibéré, à la majorité (2 votes contre : M. Jean-Jacques Campan, Mme Dominique Daugeras)

DECIDE à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018 :

Article 1 : pour les besoins liés au recrutement, aux évolutions de carrière des agents et à l'organisation des services

Dans la filière administrative :

- de supprimer six postes d'adjoint administratif à temps complet,
- de supprimer un poste de rédacteur territorial à temps complet,
- de créer un poste d'attaché à temps complet,
- de créer un poste de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,
- de créer deux postes d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet,
- de créer cinq postes d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet.

Dans la filière technique :

- de supprimer six postes d'adjoint technique territorial à temps complet,
- de supprimer un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet de 60%,
- de supprimer un poste de technicien à temps complet,
- de créer un poste d'agent de maîtrise à temps complet,
- de créer un poste de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,
- de créer sept postes d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet.

Dans la filière sociale :

- de supprimer un poste d'auxiliaire de puériculture principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,
- de supprimer un poste d'agent social principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,
- de supprimer un poste d'agent social à temps complet,
- de supprimer un poste d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,
- de créer un poste d'auxiliaire de puériculture principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet,
- de créer un poste d'agent spécialisé des écoles maternelles principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet.

Dans la filière animation :

- de supprimer cinq postes d'adjoint d'animation à temps complet,
- de créer cinq postes d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet.

Dans la filière police municipale :

- de supprimer un poste de gardien-brigadier à temps complet,
- de créer un poste de brigadier-chef principal de police municipale.

Dans la filière culturelle :

- de supprimer un poste de bibliothécaire à temps complet,
- de créer un poste de bibliothécaire principal à temps complet.

ADOPTE le tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> juillet 2018.

PRECISE que les dépenses résultant de la présente délibération seront imputées sur les crédits inscrits aux budgets des exercices concernés chapitre 012.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire



*M. M. M. M. M.*





En application de la loi  
n° 82-213 du 2/03/1982  
le présent acte a été déposé  
à la Préfecture de Nanterre  
le.....3. JUIL. 2018.....  
et publié le.....3. JUIL. 2018  
Le directeur général des services

VILLE DE SCEAUX  
Tableau des effectifs au 1er juillet 2018

*Allice*

GRADES ou EMPLOIS	CATEGORIE	Effectifs autorisés	dont	
			TNC	NT
		BUDGETAIRES	TNC	NT
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (pour information)</b>				
Directeur général des services	A	1		
Directeur général adjoint des services	A	2		
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>				
Attaché hors classe	A	2		
Attaché principal	A	5		
Attaché	A	28		4
Rédacteur principal de 1ère classe	B	3		
Rédacteur principal de 2ème classe	B	5		
Rédacteur	B	10		6
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	4		
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	26		1
Adjoint administratif	C	28	1	
<b>TOTAL (1)</b>		<b>111</b>	<b>1</b>	<b>11</b>
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>				
Ingénieur principal	A	3		
Ingénieur	A	4		1
Technicien principal 1ère classe	B	2		
Technicien principal 2ème classe	B	7		1
Technicien	B	5		3
Agent de maîtrise principal	C	4		
Agent de maîtrise	C	4		1
Adjoint technique principal 1ère classe	C	10		
Adjoint technique principal 2ème classe	C	35		
Adjoint technique	C	96	3	8
<b>TOTAL (2)</b>		<b>170</b>	<b>3</b>	<b>14</b>
<b>FILIERE MEDICO SOCIALE</b>				
Conseiller socio-éducatif	A	1		1
Assistant socio-éducatif principal	B	1		
Assistant socio-éducatif	B	1		
Educateur de jeunes enfants principal	B	8		
Educateur de jeunes enfants	B	7		6
Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	C	2		
Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	C	9		1
Agent social principal de 2ème classe	C	5		
Agent social	C	2		
Puéricultrice classe supérieure	A	3		
Puéricultrice de classe normale	A	3		
Psychologue de classe normale	A	1	1	
Infirmer en soins généraux de classe normale	A	0		
Infirmier de classe normale	B	1		
Auxiliaire de puériculture principal 1ère classe	C	2		
Auxiliaire de puériculture principal 2ème classe	C	33		7
<b>TOTAL (3)</b>		<b>79</b>	<b>1</b>	<b>14</b>

**VILLE DE SCEAUX**  
Tableau des effectifs au 1er juillet 2018

GRADES ou EMPLOIS	CATEGORIE	Effectifs autorisés	dont	
			TNC	NT
		BUDGETAIRES	TNC	NT
<b>FILIERE SPORTIVE</b>				
Educateur APS principal de 1ère classe	B	1		
Educateur APS principal de 2ème classe	B	1		
Educateur APS	B	5	3	1
<b>TOTAL (4)</b>		7	3	1
<b>FILIERE CULTURELLE</b>				
Bibliothécaire principal	A	1		
Attaché de conservation du patrimoine	A	1		
Assistant de conservation principal 1ère classe	B	2		
Assistant de conservation principal 2ème classe	B	4		
Assistant de conservation du patrimoine	B	1		
Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	C	2		
Adjoint du patrimoine	C	1		
<b>TOTAL (5)</b>		12		0
<b>FILIERE POLICE MUNICIPALE</b>				
Brigadier chef principal	C	2		
Gardien - Brigadier	C	2		
Gardien	C	2		
<b>TOTAL (6)</b>		6		
<b>FILIERE ANIMATION</b>				
Animateur territorial	B	4		
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	C	10		
Adjoint d'animation	C	28	4	3
<b>TOTAL (7)</b>		42	4	3
<b>EMPLOIS HORS FILIERE</b>				
Directeur de cabinet		1		
<b>TOTAL (8)</b>		1		
<b>TOTAL GENERAL (1 à 8)</b>		428	12	43
<i>Soit, en équivalent temps plein :</i>		424,34	postes ETP	